

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

2025-2ème Édition

«Appel à projets de recherche sur les Maladies Tropicales Négligées à Manifestation Cutanée pour chercheurs en début de carrière des pays endémiques d'Afrique sub-saharienne »

1.-Préambule

La Fondation Anesvad, la Fondation Raoul Follereau, et la Fondation Dioraphte ont le plaisir d'annoncer le deuxième appel à projets pour le financement des subventions pour encourager les initiatives de recherches portées par les chercheurs individuels ou équipes de chercheurs en début de carrière à combler le gap existant dans la recherche sur les Maladies Tropicales Négligées à Manifestations Cutanée (MTN-MC).

Dans le cadre de cet appel à projets, un chercheur en début de carrière est défini comme « un/e chercheur/se ayant moins de 10 ans d'expérience professionnelle après l'obtention de son Master ou PhD, et menant un programme ou projet de recherche au sein d'une institution publique ou privée à but non lucratif ».

Ces projets doivent être mis en œuvre dans des pays africains endémiques aux MTN-MC.

2.- Partenaires financiers

2.1.-La Fondation Anesvad:

La Fondation Anesvad (https://www.anesvad.org) est une Organisation Non Gouvernementale pour le développement (ONG) à but non lucratif, indépendante et aconfessionnelle fondée à Bilbao (Pays Basque, Espagne) en 1968 et dont l'objet est d'améliorer la santé des personnes, des familles et des communautés vivant dans des conditions vulnérables.

La Fondation Anesvad œuvre pour le contrôle, l'élimination et l'éradication des MTN en pays endémiques d'Afrique, en particulier des MTN-MC, en renforçant les systèmes de santé publique dans une perspective de droits de l'homme conformément au mandat de l'OMS et en



se concentrant sur l'intégration des MTN-MC et les questions transversales suivantes : genre, handicap, environnement, interculturalité et déterminants sociaux de la santé.

Anesvad collabore avec une diversité d'acteurs, notamment les ministères de la santé, la société civile, les fondations nationales et internationales, les alliances stratégiques, le secteur privé, ainsi que les centres de recherche et les universités, afin d'adopter une approche holistique et intégrée, centrée sur les personnes et les communautés affectées par les MTN-MC.

Anesvad est inscrite sous le numéro 48/130 au Registre du Ministère du Travail et des Affaires Sociales espagnol qui exerce son Protectorat, et classée par ce dernier comme "Organisation Caritative Bénévole" de portée nationale et dont le domicile social est situé à Bilbao, Calle Henao 29, et Titulaire du Code d'Identification Fiscal espagnol na G-48308795.

2.2.-La Fondation Raoul Follereau:

La Fondation Raoul Follereau (http://www.raoul-follereau.org) est un organisme caritatif privé français, reconnu d'utilité publique par décret du 12 décembre 1984, indépendant et non confessionnel, dont l'objet est de lutter contre toute forme d'exclusion causée par la maladie 8en particulier la lèpre), la pauvreté ou l'ignorance. La Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à toutes ses dimensions (physique, sociale, culturelle) en plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à soigner, éduquer, et réinsérer. Elle œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires et bénévoles pour un monde plus juste et plus humain.

Son siège est situé au 31 Rue de Dantzig à Paris. Elle est aujourd'hui présente en France, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

2.3.-La Fondation Dioraphte:

Dioraphte (https://dioraphte.nl/en/) est une fondation privée néerlandaise qui soutient des initiatives ayant un impact significatif sur la vie des gens. Nous apportons un soutien financier à des programmes et projets dans les domaines suivants : Initiatives sociales en Afrique, Initiatives sociales aux Pays-Bas, Science et recherche, Arts du spectacle et patrimoine culturel. Dioraphte soutient la recherche scientifique dans le domaine des maladies tropicales négligées. Pour le deux derniers, Dioraphte travaille exclusivement avec des appels à propositions et aucune demande individuelle ne peut être soumise.

Depuis 2015, Dioraphte est devenu l'un des plus grands fonds de dotation caritatifs aux Pays-Bas.



3.-Contexte

Les Maladies Tropicales Négligées¹ (MTN) constituent un groupe diversifié d'affections dues à différents agents pathogènes et qui ont des conséquences sanitaires, sociales et économiques dévastatrices sur les communautés plus défavorisées. Elles sévissent principalement dans les populations pauvres des zones tropicales, mais certaines sont présentes beaucoup plus largement. Ils constituent un obstacle dévastateur à la santé et demeurent un sérieux obstacle à la réduction de la pauvreté et au développement socioéconomique. On estime que les MTN touchent plus d'un milliard de personnes, tandis que 1,5 milliard de personnes nécessitent des interventions (préventives et curatives). Le fait que certaines de ces MTN se manifestent de la même manière au début, sur la peau, et avant que d'autres changements ne se produisent dans les organes internes ou que des handicaps physiques ne se développent a conduit à les regrouper et à les intégrer pour une gestion, un diagnostic et un contrôle plus optimaux et efficaces. Ce sont les appels MTN à Manifestations Cutanée (MTN-MC)².

Pour lutter contre ces maladies dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a élaboré une feuille de route pour les MTN sur la période 2021-2030. Cette feuille de route souligne l'importance de la recherche et de l'innovation comme moteurs clés de la lutte contre ces maladies. Cependant, un manque important a été identifié dans la quantité et la qualité de la recherche en général et surtout menée par les acteurs des pays d'endémiques, ce qui limite le développement de solutions efficaces et durables au sein des communautés affectées elles-mêmes.

Afin de combler ce manque de connaissances et de recherche identifiés pour une lutte efficace contre les MTN-MC, les trois fondations lancent conjointement cet appel à projets centré sur les MTN-MC et destiné et les chercheurs ou groupes de chercheurs en début de carrière de pays endémiques d'Afrique dans les domaines prioritaires définis en tenant compte des besoins des pays et des priorités établies par chacune des trois fondations et en ligne avec celles déjà identifiées par l'OMS.

L'objectif est de stimuler la recherche et de renforcer les capacités scientifiques et de recherche locales dans ces pays en permettant aux chercheurs africains de jouer un rôle central dans la production d'évidences scientifiques et de connaissances, ainsi que dans la formulation de politiques et de stratégies de santé publique de lutte efficace fondées sur des données probantes et documentées.

¹ Liste des MTN: ulcère de Buruli; maladie de Chagas; dengue et chikungunya; dracunculose; échinococcose; trématodoses d'origine alimentaire; trypanosomiase humaine africaine; leishmaniose; lèpre; filariose lymphatique; mycétome, chromoblastomycose et autres mycoses profondes; noma; onchocercose; rage; gale et autres ectoparasitoses; schistosomiase; géohelminthiases; envenimation par morsure de serpent; taeniasis/cysticercose; trachome; et pian.

² **Liste des MTN-MC :** l'ulcère de Buruli ; leishmaniose cutanée; mycétome, chromoblastomycose et autres mycoses profondes ; la lèpre (maladie de Hansen); filariose lymphatique; onchocercose; la leishmaniose cutanée post-kala-azar; gale et autres ectoparasitoses (dont la tungose); pian et noma.



Ce renforcement des capacités de recherche est crucial non seulement pour relever les défis actuels, mais aussi pour promouvoir une nouvelle génération de scientifiques capables de mener la lutte contre les MTN à l'avenir.

4.-Caractéristiques et conditions

4.1.-Types de projets de recherche :

Le présent appel à projet couvrira les projets de recherche portés par des <u>équipes</u> de chercheuses/chercheurs.

L'équipe de recherche sera composée de :

- le/la Demandeur/se principal/e
- les Codemandeurs
- les Partenaires

Le/la Demandeur/se principal/e devrait être un/e chercheur/se en début de carrière.

4.2.-Pays concernés:

Cet appel à projets couvre les pays endémiques pour les MTN-MC en Afrique sub-saharienne.

4.3.-Durée :

Les projets de recherche auront une durée de 24 mois.

4.4.-Budget:

Les projets de recherche disposeront d'un budget total maximum de 50 000 euros.

Dépenses éligibles :

- Matériaux nécessaires à la recherche, achat ou location d'équipements spécifiques, logiciels statistiques nécessaires à l'analyse des données, etc.
- Dépenses opérationnelles comprenant les consommables, les frais de transport liés aux déplacements pour collecter des données sur le terrain, les frais de communication associés à la gestion du projet, etc.
- Coûts liés à la publication d'articles scientifiques et à la diffusion des résultats auprès du public cible, incluant le coût des livrables, tels que les vidéos, ainsi que la restitution des résultats de la recherche aux personnes et communautés affectées.
- Salaire de le/la Demandeur/se principal/e.
- Autres frais, à condition qu'ils soient dûment justifiés.



Les dépenses non essentielles ou non directement liées au projet de recherche ne seront pas admissibles. Une justification détaillée de toutes les dépenses sera requise, et toute non-conformité entraînera le remboursement des sommes concernées.

Dans le cadre de cet appel, les frais de gestion ne doivent rigoureusement pas dépasser 10% du budget du projet et doivent être des coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Le budget pourra être versé à l'établissement dont dépend le porteur du projet. Dans tous les cas les modalités pratiques seront explicitées et motivées.

4.5.-Les priorités de recherches :

Les priorités de recherches couvertes par le présent appel à projet portent sur les MTN-MC.

Elles sont alignées avec les gaps en matière de recherche identifiées par l'OMS ainsi qu'avec les domaines identifiés conjointement par la Fondation Anesvad, la Fondation Raoul Follereau et la Fondation Dioraphte.

Les thématiques ciblées sont :

- Épidémiologie des MTN-MC, causes, modes de transmission et facteurs de risque.
- Impact socioéconomique des MTN-MC et des activités de lutte, d'élimination et d'éradication.
- Mise au point et évaluation de meilleurs schémas thérapeutiques pour la prise en charge intégrée des cas.
- Résistance aux antimicrobiens liée aux médicaments utilisés dans le traitement des MTN-MC, détection et notification.
- Développement de plateformes de diagnostic à des fins de dépistage multiple ou intégré au sein des populations et au centre de santé.
- Développement de systèmes d'information intégrés afin de garantir une communication des données et des ripostes fiables, notamment des cartographies révélant les carences.
- Évaluation des formations et des supports de formation afin d'améliorer la détection intégrée des cas au niveau des centres de santé de premier recours.
- Liens entre incapacités et MTN-MC.
- Mise au point de technologies et de dispositifs d'assistance à des fins de prévention et de réduction de l'impact des incapacités liées aux MTN-MC.
- Répercussions des MTN-MC sur la santé mentale.
- Rôles des personnes atteintes de MTN-MC et de leurs familles.
- Évaluations coût-efficacité de l'approche intégrée des MTN-MC.
- Étude des barrières et des facilitateurs de la mise en œuvre de l'approche intégrée des MTN-MC.
- Études sur la dimension du genre dans la lutte contre les MTN-MC.
- Études sur les déterminants sociaux de la santé et les MTN-MC.



5.-Eligibilité des projets

L'éligibilité des projets est examinée par la Fondation Anesvad et Fondation Raoul Follereau tout au long du processus de dépôt, d'évaluation, de sélection et de financement sur la base des règles définies de commun accord par les deux organisations.

5.1.-Critères d'éligibilité :

- Le projet doit être principalement axé sur les thématiques prévues au point 4.5.
- Le projet doit couvrir des pays endémiques pour les MTN-MC en Afrique subsaharienne.
- La/le chercheur principal doit être affilié/basé dans une institution africaine où des programmes de recherche ou de lutte contre les MTN-MC sont menés (les programmes nationaux de lutte contre MTN-MC, les ministères de la santé, les établissements universitaires, les instituts de recherche ou les organisations non gouvernementales).
- Au moins 50 % des membres de l'équipe de recherche doivent être basés dans des pays africains endémiques, et les chercheur/es principaux/ales originaires de ces pays seront priorisés.
- Les femmes devraient constituer au moins 50 % de l'équipe de recherche.
- La durée du projet proposés couvrira une période de 24 mois.
- Le budget total doit être de 50 000 euros au maximum.
- Le projet doit être soumises en français.

La durée du projet doit inclure toutes les activités antérieures telles que l'autorisation du Comité d'Ethique correspondant ainsi que de diffusion et de communication, telles que les publications scientifiques et la restitution des résultats aux personnes et communautés affectées.

Attention : si votre projet ne répond pas à ces critères d'éligibilité, il sera rejeté sans examen.

En outre, sont <u>encouragés</u> à postuler les projets présentant les caractéristiques suivantes car elles seront mieux valorisées et notées :

- o les chercheuses ou les groupes de recherche dirigés par des femmes des pays africains endémiques
- o le partenariat entre chercheurs de différents pays (collaboration Nord-Sud et particulièrement collaboration Sud-Sud)
- o une implication active et tout au long des différentes phases de la recherche des personnes affectées par les MTN-MC, les considérant comme essentielles pour la génération de connaissances susceptibles d'avoir un impact positif sur les MTN et d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées.
- o un potentiel élevé d'impact positif sur les services de lutte contre les MTN-MC ou sur le bien-être des personnes touchées par les MTN-MC, de préférence également au-delà des pays du projet
- o une approche innovante



- o une attention particulière accordée à l'intégration de la dimension de genre tant dans l'équipe de recherche que dans la conception du projet
- o approache intégré de MTN-MC

6.- Evaluation et sélection et des projets

Les projets seront soumis seulement via la plateforme web https://appelprojetsderecherchemtn.com/

Les candidatures ou documents joints au projet soumis par tout autre moyen ne seront pas acceptés.

L'évaluation des projets sera réalisée par la Fondation Anesvad et par la Commission Scientifique et Médicale de la Fondation Raoul Follereau (COMED). La sélection finale des projets sera effectuée par le Comité de Gestion de l'Appel formé de représentants de la Fondation Anesvad et la Fondation Raoul Follereau.

L'évaluation et la sélection des projets se fera en quatre phases :

1ère Phase-La présélection :

Une fois les notes conceptuelles reçues, elles seront examinées par le Comité de Gestion de l'Appel pour confirmer qu'elles répondent effectivement aux <u>critères d'éligibilité</u> de cet appel. S'ils ne répondent à aucun des critères, ils ne seront pas évalués et seront directement exclus du concours.

A l'issue de cette étape seuls les projets présélectionnés feront l'objet d'un examen dans la phase suivant du processus de sélection.

2ème Phase-L 'examen de la note conceptuelle :

L'évaluation sur la base de critères des projets sera fondée sur le principe d'évaluation par les pairs.

Chaque note conceptuelle présélectionnée sera envoyée en évaluation à au moins deux experts/es du domaine sélectionnés par la COMED et par la Fondation Anesvad en fonction de leur réputation et de leurs expertises dans le domaine ciblé par le projet.

Chaque expert/e fera son évaluation suivant une grille d'évaluation. La note finale du projet sera la moyenne de la note donnée par les évaluateurs/rices. Les évaluations contiendront également des recommandations des évaluateurs/rices sur la conception des projets pour les chercheurs/es.

Les évaluations seront partagées avec le Comité de Gestion de l'Appel, qui décidera quels projets passeront à la phase suivante.



Toutes les personnes candidates recevront les commentaires des évaluateurs. Si les commentaires sont positifs, les commentaires des évaluateurs doivent être intégrés dans l'élaboration de la Proposition Complète.

3éme Phase-Proposition Complète:

L'évaluation sur la base de critères des projets sera fondée sur le principe d'évaluation par les pairs.

Chaque Proposition Complète sera envoyée en évaluation à au moins deux experts/es du domaine sélectionnés par la COMED et par la Fondation Anesvad en fonction de leur réputation et de leurs expertises dans le domaine ciblé par le projet.

Chaque expert fera son évaluation suivant une grille d'évaluation. La note finale du projet sera la moyenne de la note donnée par les évaluateurs.

Les évaluateurs partageront avec le Comité de Gestion de l'Appel leurs recommandations sur les propositions complètes sur la base de l'évaluation menée et ce sera le Comité qui décidera quels projets seront finalement sélectionnés.

4ème Phase-Sélection finale:

La sélection définitive sera prononcée par le Comité de Gestion de l'Appel sur la base des scores attribués à chaque projet par les évaluateurs, tout en tenant compte des recommandations techniques formulées, des financements disponibles, ainsi que des critères garantissant la diversité thématique et géographique des projets retenus.

Les candidat/es seront informé/es de la décision du Comité de Gestion de l'Appel et disposeront de 72 heures ouvrées pour confirmer l'acceptation du financement accordé.

Une fois la subvention acceptée par le chercheur principal, la recherche doit débuter dans le premier trimestre 2026.

7.- Chronologie 2025-2ème Edition

Annonce de l'appel à projets	Dernière semaine de mars
Date limite de soumission de la Note Conceptuelle	11 mai
Résultats des candidatures (rejet ou invitation à une Proposition Complète)	Première semaine de juillet
Date limite de soumission de la Proposition Complète	31 août
Résultats des candidatures (rejet ou attribution de la subvention)	Les deux premières semaines de novembre
Début des projets	Au cours des trois premiers mois de 2026



8.-Déroulement du projet

Une fois qu'un projet est accepté pour financement, une lettre d'attribution de subvention sera émise et un accord sera signé entre le demandeur et les partenaires financiers.

8.1.-Livrables:

Les projets financés doivent soumettre deux fois par an un rapport d'avancement : technique et financier. Les rapports d'avancement et le rapport final seront évalués par le Comité de Gestion de l'Appel.

En plus de la remise de rapports techniques et financiers au milieu de projet comprendre cela comme la fin du 12ème mois d'exécution quelle que soit la durée du projet et à la fin du projet, il sera nécessaire de produire et de livrer des vidéos tout au long de la mise en œuvre du projet.

• Début du projet :

O Une vidéo de 3 à 5 minutes présentant le/la chercheur ou l'équipe de recherche, l'objectif de l'étude et l'impact potentiel sur les MTN-MC.

• Au milieu du projet (12ème mois) :

- Vidéo de 3 à 5 minutes présentant un résumé du projet et expliquant les progrès réalisés.
- o Rapport intermédiaire (rapport sur les dépenses et les activités réalisées).

• Fin du projet (24^{ème} mois):

- O Une vidéo de 3 à 5 minutes présentant le projet et ses résultats.
- Au moins une activité de restitution aux personnes ou aux communautés affectées, expliquant les résultats du projet de recherche et ses implications potentielles (par exemple radio, séances communautaires, ateliers participatifs, projections de films, publications locales, rencontres de discussion, forums communautaires, etc.).
- Article accepté pour publication dans une revue scientifique à accès ouvert, en reconnaissant la contribution financière de la Fondation Anesvad, la Fondation Raoul Follereau, et la Fondation Dioraphte.
- o Rapport final (rapport sur les dépenses, les activités réalisées et les résultats).

Si les livrables ne sont pas délivrés, le remboursement intégral du financement reçu peut être exigé.

Toute communication relative à la recherche (conférences, articles, vidéos, etc.) devra explicitement mentionner le financement de la Fondation Anesvad, la Fondation Raoul Follereau, et la Fondation Dioraphte.